

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 01/12/2010 Date de révision: 02/02/2024 Remplace la version de: 20/02/2023 Version: 13.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TOP GLASS
UFI : Q2AS-2VUF-C008-P3Y6
Code du produit : 311 004
Type de produit : adhésifs
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Adhésif acrylique structurel à base de (méth) acrylates
Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, agents liants
Fonction ou catégorie d'utilisation : Autres adhésifs et produits d'étanchéité

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS TEXXIUM

58 RUE MAITENA
40 260 CASTETS

Tél : +33 (0) 5 58 57 37 20

www.texxium.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1536 402600 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)
Numéro ORFILA (INRS): 33 (0) 1 45 42 59 59

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TOP GLASS – 311 004

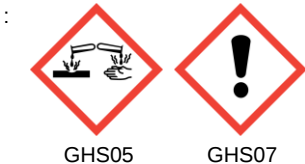
Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol; 2-Propenoic acid, homopolymer; Diacrylate de néopentylglycol propoxylé; hydroperoxyde de tertbutyle

Mentions de danger (CLP)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,2-Bis(4-méthacryloxyphényloxyéthyl)phényl	N° CAS: 41637-38-1 N° CE: 609-946-4 N° REACH: 01-2119980659-17	$\geq 15 - < 30$	Aquatic Chronic 4, H413

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	N° CAS: 27813-02-1 N° CE: 248-666-3 N° REACH: 01-2119490226-37	≥ 15 – < 30	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
2-Propenoic acid, homopolymer	N° CAS: 9003-01-4 N° CE: 618-347-7	≥ 3 – < 8	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	N° CAS: 7534-94-3 N° CE: 231-403-1 N° REACH: 01-2119886505-27	≥ 3 – < 8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé	N° CAS: 84170-74-1 N° CE: 617-546-6 N° REACH: 01-2119970213-43	≥ 1 – < 3	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Hydroperoxyde de tertbutyle	N° CAS: 75-91-2 N° CE: 200-915-7 N° Index: 617-023-00-2 N° REACH: 01-2119446670-40	≥ 0,3 – < 1	Flam. Liq. 3, H226 Org. Perox. F, H242 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 2 (par inhalation : vapeurs), H330 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Acétyl-2-phénylhydrazide	N° CAS: 114-83-0 N° CE: 204-055-3 N° REACH: EXEMPT <1T	≥ 0,1 – < 0,3	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Traitement symptomatique.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Si la personne est pleinement consciente, lui faire boire de l'eau tiède (1/2 litre). Ne jamais donner à boire à un sujet inconscient. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après inhalation	: Une surexposition peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Démangeaison. Teint rouge.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après contact oculaire	: Risque de lésions oculaires graves. Rougeurs, douleur. Nauséabonde. Vision brouillée. Effet lacrymogène.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion de la substance peut provoquer une irritation de la paroi gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales.
Symptômes chroniques	: Un contact cutané répété ou prolongé peut entraîner une sensibilisation chez les personnes sensibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un équipement de bain oculaire doit être disponible sur les lieux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet ou extincteurs à base d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Une polymérisation dangereuse peut apparaître lors d'une exposition au feu.
Danger d'explosion	: L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture ou l'explosion des récipients.
Reactivité en cas d'incendie	: Polymérise en cas d'élévation de température: la montée en pression peut causer la rupture du récipient clos.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas approcher du feu, si ce n'est sous le vent et uniquement avec une protection respiratoire (adduction d'air uniquement) et cutanée adéquate. Eloigner le personnel superflu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations	: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Gants. Lunettes de sécurité.
Procédures d'urgence	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Gants. ISO 374-2. Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. ISO 16321-1. Porter des chaussures imperméables.
Procédures d'urgence	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Baliser la zone de déversement et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement important, endiguer pour contenir l'écoulement.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite. Mettre l'absorbant utilisé dans des sacs scellés et contacter une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets.
Autres informations	: La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: En cas de contact avec les yeux : . Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Porter Lunettes de protection, des gants de protection. Ne pas porter de gants de protection fabriqués à partir de PVC car ils absorbent les (méth) acrylates. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, des flammes nues, Sources de chaleur. IMPORTANT - si stocké en vrac, doit être maintenu en contact avec de l'air à l'aide stabilisation.
Produits incompatibles	: Oxydants puissants. Acides forts. initiateurs radical libre . Peroxydes. métaux réactifs (Al, K, Zn, ...).
Matières incompatibles	: de la chaleur. des surfaces chaudes. des flammes nues. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Polymérisation exothermique peut se produire en cas d'exposition à des températures élevées pendant des périodes de temps.
Température de stockage	: 0 – 28 °C
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

adhésifs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas porter de gants de protection fabriqués à partir de PVC car ils absorbent les (méth) acrylates.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Protection oculaire obligatoire. Vêtements de travail normaux.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection. (ISO 16321-1). Ne pas porter de verres de contact

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection.	Gouttelette	Ventilation indirecte	ISO 16321-1:2021

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de travail normaux

Protection des mains:

Gants de protection. (ISO 374-2). Ne pas porter de gants de protection fabriqués à partir de PVC car ils absorbent les (méth) acrylates. Remplacer les gants immédiatement chaque fois que des signes d'usure ou de perforation/perméation sont remarqués

Protection des mains					
Type	Matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	0.1		EN 374-2
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Viton® II, Fluoroélastomère (FKM)	6 (> 480 minutes)	>0.56	2 (< 1.5)	EN 374-2

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Recommandé : Filtre A (marron).

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65 ° C)	Si conc. dans l'air > 1 vol %	EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune-ambré.
Odeur	: Méthacrylate légèrement acéré et persistant.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non établi
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Non établi
Inflammabilité	: Non inflammable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant. selon les critères de la CE.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non établi
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 5 – 7 Valeur estimée, le mélange est peu soluble dans l'eau
Viscosité, cinématique	: ≈ 2300 mm²/s (valeur calculée)
Viscosité, dynamique	: 2480 cP Viscosimètre rotatif à 20 ° C
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau. Soluble dans l'acétone. Eau: ≈ 19,8 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non établi
Pression de vapeur	: ≈ 0,1 mm Hg @ 20 ° C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,08
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Produit anaérobie: La présence d'air est importante pour maintenir les inhibiteurs de formulation actifs afin de maintenir la stabilité du produit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérise en cas d'élévation de température: la montée en pression peut causer la rupture du récipient clos.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. des surfaces chaudes. des flammes nues. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. initiateurs radical libre . Peroxydes. métaux réactifs (Al, K, Zn, ...).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 401 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë)
DL50 orale	7964 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: lapin, Sexe animal: mâle
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg
2-Propenoic acid, homopolymer (9003-01-4)	
DL50 orale rat	1500 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2010 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice 402 de l'OCDE : Toxicité aiguë (cutanée)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,1 mg/l/4h Animal: rat, Ligne directrice 403 de l'OCDE : Toxicité aiguë (Inhalation)
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (7534-94-3)	
DL50 orale rat	3160 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3000 mg/kg
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice 401 de l'OCDE: (Toxicité orale aiguë)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice 402 de l'OCDE: (Toxicité cutanée aiguë), Ligne directrice: Méthode B.3 de l'UE (Toxicité aiguë (cutanée))

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
DL50 orale rat	≈ 560 mg/kg de poids corporel Animal : rat, mâle/femelle : toxicité, orale
DL50 cutanée lapin	628 mg/kg de poids corporel (Rat, Homme/femme, Valeur expérimentale, Cutanée) méthode OCDE 402
CL50 Inhalation - Rat	1845 mg/m³ Animal: rat, Ligne directrice 403 de l'OCDE : Toxicité aiguë (Inhalation)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	1,85 mg/l/4h
Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)	
DL50 orale	270 mg/kg de poids corporel souris
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 5 – 7 Valeur estimée, le mélange est peu soluble dans l'eau
Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
pH	4,3 @ 20 ° C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 5 – 7 Valeur estimée, le mélange est peu soluble dans l'eau
Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
pH	4,3 @ 20 ° C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Contient une substance (possiblement) cancérogène
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F1)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F1)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 1000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 421)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 1000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 421)
NOAEL (animal/mâle, F1)	> 1000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 421)
NOAEL (animal/femelle, F1)	> 1000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 421)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
2-Propenoic acid, homopolymer (9003-01-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (7534-94-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées avec le test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
2-Propenoic acid, homopolymer (9003-01-4)	
NOAEL (subchronique, oral, 90 jours)	40 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 452)
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (7534-94-3)	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	350 ppm (méthode OCDE 413)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	100 ppm NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Méthode UE B.7 (Dose répétée (28 jours) Toxicité (orale))

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

MIRROR BONDING	
Viscosité, cinématique	≈ 2300 mm²/s (valeur calculée)
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Viscosité, cinématique	8,9 mm²/s @ 20 ° C
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
Viscosité, cinématique	≈ 19,8 mm²/s (valeur calculée)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque des lésions oculaires graves,Peut provoquer une allergie cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ecologie - eau : Le mélange est peu soluble dans l'eau
Ecologie - eau : Nocif pour les algues. Nocif pour Crustacés.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Espèce: Daphnia magna

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 100 mg/l
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 493 mg/l DIN 38412: Pt 1
CE50 - Crustacés [1]	> 130 mg/l espèce: Daphnia magna (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	> 97,2 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 97,2 mg/l OECD 201: 72 heures Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
NOEC (chronique)	45,2 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journées'
NOEC chronique crustacé	45,2 mg/l
NOEC chronique algues	97,2 mg/l
2-Propenoic acid, homopolymer (9003-01-4)	
CL50 - Poisson [1]	27 mg/l Organismes d'essai (espèces): poisson riz japonais (Oryzias latipes), lecture croisée
CE50 - Crustacés [1]	47 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
CE50 - Crustacés [2]	95 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (7534-94-3)	
CL50 - Poisson [1]	1,79 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 2,57 mg/l Espèce: Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,57 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	2,28 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	2,66 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [2]	0,913 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	0,428 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journées'
NOEC (chronique)	0,233 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journées'
Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
CL50 - Poisson [1]	2,7 mg/l (méthode OCDE 305) Organismes d'essai (espèces): Poisson zèbre (Danio Rerio)
CE50 - Crustacés [1]	37 mg/l Espèce: Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	37 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	3,45 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	11 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique crustacé	25,3 mg/l Espèce: Daphnia magna
NOEC chronique algues	1 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
CL50 - Poisson [1]	42,3 mg/l Organismes d'essai (espèces): Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)
CE50 - Crustacés [1]	20 mg/l Espèce: Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	2,1 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

MIRROR BONDING	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Persistance et dégradabilité	{0}% biodégradation {1}.
Biodégradation	> 80 %
2-Propenoic acid, homopolymer (9003-01-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (7534-94-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Diacylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	41 % (méthode OCDE 301D)
Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MIRROR BONDING	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non établi
Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.
2,2-Bis(4-méthacryloxypolyéthoxyphényl) (41637-38-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,43 – 5,62
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Flask shake method, 23°C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
Diacylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,41 – 3,87 (méthode OCDE 117)

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydroperoxyde de tertbutyle (75-91-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,7

Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)

Potentiel de bioaccumulation Non établi. Données manquantes.

12.4. Mobilité dans le sol

MIRROR BONDING

Ecologie - sol Peu soluble dans l'eau.

Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) 1,9 (valeur calculée)

Diacrylate de néopentylglycol propoxylé (84170-74-1)

Tension superficielle 32,9 mN/m @ 23 ° C

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) 1,94 – 2,82 Valeur calculée

Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)

Ecologie - sol Pas de données propres.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Produit de type déchet: Éliminer comme un déchet dangereux.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Emballages contaminés par le produit : Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable.
Informations écologiques : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Code HP : HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.
HP13 - "Sensibilisant": déchet qui contient une ou plusieurs substances connues pour être à l'origine d'effets sensibilisants pour la peau ou les organes respiratoires.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubriques modifiées de la FDS. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise. Classification. Identification des dangers. Pictogrammes de danger. Conseils de prudence. Composition/informations sur les composants. Premiers secours. Mesures de lutte contre l'incendie. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle. Manipulation et stockage. Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Propriétés physiques et chimiques. Informations toxicologiques. Informations écologiques. Considérations relatives à l'élimination.

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Version	Modifié	
	Remplace la version de	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
1.1	UFI on SDS 1.1	Modifié	

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets	Modifié	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.3	Autres informations	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.2	Mesures techniques	Modifié	
7.2	Température de stockage	Ajouté	
8.2	Protection respiratoire	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
8.2	Equipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
9.1	Solubilité	Modifié	
9.1	Taille d'une particule	Ajouté	
9.1	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
9.1	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Ajouté	
9.1	Solubilité dans l'eau	Ajouté	
9.1	pH	Ajouté	
9.1	Point de fusion	Ajouté	
9.1	Point d'ébullition	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
9.1	Propriétés comburantes	Modifié	
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté	
12.1	Ecologie - eau	Modifié	
12.3	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Ajouté	
12.4	Ecologie - sol	Modifié	
13.1	Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	Modifié	
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Modifié	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Modifié	
16	Indications de changement	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
COV	Composés organiques volatiles
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). UNECE, <http://www.unece.org/>.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : vapeurs)	Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

TOP GLASS – 311 004

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Org. Perox. F	Peroxydes organiques, type F
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR
régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité a été obtenue à partir d'une variété de sources et est considérée comme exacte et à jour à la date d'émission indiquée. Chemence Ltd et / ou ses agents ne peuvent accepter aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données ou pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche technique. Les utilisateurs doivent noter la possibilité de dangers survenant en raison de l'utilisation inappropriée du produit.